

TAXE D'APPRENTISSAGE | 2024

COMMENT SOUTENIR LES ACTIONS DE TPAA FORMATION ?





Les différentes expériences que j'ai pu avoir m'ont amené à penser une Academy qui mette tout en œuvre pour faire réussir chaque jeune dans le monde professionnel.

Tony PARKER

Président Tony Parker Adéquat Academy

QU'EST-CE QUE LA TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est une contribution versée par les entreprises en France pour financer le développement de l'apprentissage et de la formation professionnelle. Elle est prélevée sur la masse salariale des entreprises et est destinée à soutenir le financement des formations en apprentissage dans les établissements d'enseignement publics et privés sous contrat, ainsi que les centres de formation d'apprentis (CFA).

Les fonds collectés par la taxe d'apprentissage sont utilisés pour financer les dépenses liées à la formation des apprentis, tels que l'achat d'équipements pédagogiques, la rémunération des formateurs, la création de nouvelles formations, etc. Les établissements d'enseignement et les CFA bénéficiaires de la taxe d'apprentissage sont choisis par les entreprises elles-mêmes, selon des critères définis par la loi.

COMMENT FONCTIONNE LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

Pour l'année 2024, les démarches concernant la taxe d'apprentissage sont simplifiées puisque votre solde de la taxe d'apprentissage n'est plus à verser directement aux écoles. Il sera directement prélevé par l'URSSAF ou la MSA en mai 2024, à partir des données que vous aurez déclarées dans la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril 2024.

Du 27 mai au 4 octobre 2024, les entreprises pourront flécher ce solde vers les écoles de leur choix grâce à la plateforme SOLTéA de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Vous y re-trouverez la liste de tous les établissements/écoles officiellement habilités à percevoir le solde de la taxe d'apprentissage. Les sommes collectées puis fléchées seront enfin reversées par la CDC aux établissements bénéficiaires.

Pour soutenir TPAA Formation, connectez-vous sur : www.soltea.education.gouv.fr



POURQUOI LA VERSER À TPAA FORMATION ?



CONTRIBUER À L'EMPLOYABILITÉ DES ÉTUDIANTS

En versant la taxe d'apprentissage à TPAA Formation, vous contribuez à la mission clé de notre école : **l'employabilité**. À travers des dispositifs pédagogiques innovants et répondant aux enjeux et mutations des mondes du travail, nous préparons concrètement les étudiantes et les étudiants à une insertion réussie et une employabilité durable.



SOUTENIR LA FORMATION DES PASSIONNÉ(E)S

En versant la taxe d'apprentissage à TPAA Formation, vous soutenez un concept novateur alliant passion, études et emploi qui permet à de jeunes passionné(e)s de se construire un projet de vie avec la promesse d'un job à la clé en suivant soit l'une de nos formations dans la filière commerciale Bac+2 et Bac+3 ou d'entraînement de basket. Ainsi, vous soutenez un projet éducatif dédié à la formation de jeunes passionné(e)s qui oeuvreront toujours avec ambition dans les entreprises.



PARTICIPER À LA SCOLARITÉ DES ACADÉMICIENS

En versant la taxe d'apprentissage à TPAA Formation, vous permettez à un jeune de suivre une formation en apprentissage avec des cours théoriques dispensés à la Tony Parker Adéquat Academy sur une année scolaire à laquelle il obtiendra un diplôme certifiant pour continuer à construire son projet de vie.

LES 6 GRANDES ÉTAPES À SUIVRE DU 27 MAI AU 4 OCTOBRE :

- 1 Obtenir les codes d'accès sur Net Entreprises
- 2 Se connecter sur la plateforme SOLTéA avec les codes obtenus
- 3 Choisir TPAA Formation dans les établissements bénéficiaires
- 4 Répartir en pourcentage mes contributions
- 5 Valider et enregistrer mes contributions
- 6 Informer TPAA Formation de ma contribution

RENDEZ-VOUS SUR SOLTéA !

Planifiez une visite et venez découvrir notre campus unique en France !



Retrouvez TPAA Formation sur la plateforme SOLTéA !

Pour nous soutenir en versant votre solde de la taxe d'apprentissage 2024, choisissez notre établissement sur la plateforme SOLTéA. Retrouvez-nous facilement avec les informations suivantes :

- Notre SIRET : 897 772 422 00019
- Numéro UAI : 0694481W
- Notre raison sociale : TONY PARKER ADEQUAT ACADEMY FORMATION
- Notre sigle/appellation : TONY PARKER ADEQUAT ACADEMY FORMATION

*Come to
Our Academy
and Get a Job*

Vous souhaitez plus d'informations sur TPAA Formation ou les dispositifs ?

N'hésitez pas à contacter nos équipes :

Demian DOMENECH, Responsable Taxe d'Apprentissage

— d.domenech@tpadequatacademy.com

— 07 82 60 98 27